

11-C 1/3

Sujet : [INTERNET] Ruisseau de Laval - Aménagement du Pont Haut - Avis FD AAPPMA 38

De : > helene.watt (par Internet) <helene.watt@

Date : 04/12/2019 19:35

Pour : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Copie à : Hervé Bonzi <herve.bonzi@peche-isere.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur

Vous trouverez en pièce jointe le courrier de la Fédération de Pêche relatif à l'affaire citée en objet

En vous souhaitant bonne réception de la présente



Hervé BONZI – Président



---Pièces jointes :-----

Réponse Fédération de Pêche ruisseau de Laval Pont Haut.pdf

236 Ko



Fédération de Pêche de l'Isère

Agréée pour la protection de la nature
Etablissement à caractère d'utilité publique,
chargé de missions d'intérêt général

Mr François RAPIN
Commissaire enquêteur

Envoi par mail à :

DDT-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Saint Quentin sur Isère, le 04 décembre 2019

Objet : réponse à l'enquête publique
SARL Hydrobel - Ruisseau de Laval

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Fédération de Pêche de l'Isère, par la présente, souhaite participer à l'enquête publique sur le projet de centrale hydroélectrique de Pont Haut présenté par la SARL Hydrobel sur le torrent de Laval.

A cet effet, elle a consulté les éléments fournis ; ces derniers couplés à sa connaissance des cours d'eau départementaux ont permis à notre association de se positionner sur ce projet.

La Fédération est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique et chargée de missions d'intérêt général. Elle fonctionne sur la base de statuts types, communs à l'ensemble des fédérations départementales, dont le contenu et la parution ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 16 janvier 2013 sous le numéro Nor DEVL 1241946A et paru au journal officiel le 29 janvier 2013.

La Fédération a pour objet à la fois le développement durable de la pêche amateur et la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche mais aussi la protection des milieux aquatiques et la mise en valeur du domaine piscicole départemental.

Elle est reconnue d'utilité publique et est chargée de missions d'intérêts général.

Pour la poursuite de ses objectifs la Fédération est chargée en outre de donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche (article 7 des statuts).

La Fédération est gérée par un conseil d'administration composé de 15 élus représentant les 68 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques réparties sur tout le département de l'Isère.

L'ensemble de ces Associations (AAPPMA et Fédérations) disposent d'un Président et d'un Trésorier agréés par le Préfet.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Fédération de l'Isère dispose de 11 salariés dont les qualifications sont en adéquation avec les missions fédérales du point de vue technique, de développement de la pêche, d'animations, de garderie, de comptabilité et de management.

Compte tenu de tous ces éléments, la Fédération de l'Isère est compétente pour donner un avis sur ce projet.

Après consultation de divers documents, la Fédération souhaite vous indiquer que :

Du point de vue des milieux naturels :

Le ruisseau de Laval est concerné par deux secteurs identifiés en tant que réservoirs biologiques. Un inventaire piscicole a été réalisé par la FDAAPPMA38 en juillet 2019 en amont de la Boutière sur un secteur qui serait impacté par la future installation. La population en place est monospécifique (truite commune) et apparaît comme fonctionnelle avec la mise en évidence d'un recrutement naturel. De plus, quatre classes d'âge sont présentes et la densité est considérée comme forte avec une classe d'abondance de 4/5.

Du point de vue des aspects réglementaires :

Le projet envisagé est situé sur un tronçon classé en liste 1 (interdiction de tous nouveaux dispositifs) puis en liste 2 (dispositifs obligatoirement franchissables), il est de plus sur une masse révisée par le SDAGE 2016 - 2021 en Risque de Non atteinte des Objectifs Environnementaux par des pressions liées aux altérations telles que l'hydrologie, la morphologie et la continuité écologique.

Du point de vue des équipements hydroélectriques existants :

Sur l'ensemble de son linéaire d'environ 11km le ruisseau de Laval est équipé de 4 installations hydroélectriques qui court-circuitent 8.3 km de linéaire. La future implantation est projetée sur un secteur encore préservé de toute installation. Le projet tel qu'envisagé court circuitera presque 1 km de cours d'eau supplémentaire.

Nous considérons donc que le projet tel que présenté impactera significativement ce cours d'eau en affectant son fonctionnement et en constituant un obstacle à la continuité écologique,

En l'état, la Fédération de Pêche émet un avis défavorable au projet

Fait à Saint Quentin sur Isère le 04 décembre 2019

Hervé BONZI – Président



A2_C

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable projet centrale hydroélectrique Chute de Pont Haut

De : > fabien daviaud (par Internet) <pa2pacotille@_

Date : 04/12/2019 21:01

Pour : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Bonsoir

Habitant le hameau voisin de Prabert, j ai eu connaissance de ce projet par des amis vivant à la boutiere et pour lequel j émet un avis défavorable .

En effet au delà de l'intérêt d un tel projet en ces temps de transition énergétique, je me questionne sur les impacts directs pour les riverains ainsi que pour la faune et la flore environnante.

Ainsi nombreux habitants vont être contraints pendant les 7 mois de travaux (difficultés de circulation, nuisance sonores , etc...) et après les travaux avec certainement des nuisances sonores liés au fonctionnement de la centrale (il suffit d aller à la centrale des îles pour se rendre compte du bruit à venir). Cela nuirait clairement à la qualité de vie dans ce hameau paisible.

J ai pu lire aussi qu un logement risque d être insalubre si la source qui l alimente devait être tarie: c est inadmissible ! Et avec toutes les conséquences qui en découlent (impossibilite d y vivre et de la vendre!)

Par ailleurs, j ai lu le rapport environnemental fort interessant. La conclusion résume bien la situation : « toutefois l'intérêt de cette production est à relativiser au regard des impacts sur l environnement, et notamment du maintien de la biodiversité au sein du cours d eau de Laval » : de l électricité « propre » mais à quel prix?! Tout le paradoxe de ce projet au niveau écologique.

Merci de prendre mon avis

Cordialement

Fabien Daviaud

Envoyé de mon iPhone